Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092918-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 43.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO	René ROCUET Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Alain GOSSET (procuration à Bruno MERRIEN) Catherine LE FLOCH (procuration à Steven BEGOS)	Adrien de TONQUEDEC (procuration à Séverine COSQUERIC)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Corinne MARTIN (procuration à Liesbeth VAN HORN) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO) Mona CASELLINO (procuration à Christine JAN)	Céline SIMONOU (procuration à Serge SINOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (SDGEP) COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est engagée dans une politique ambitieuse de préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et littoraux ainsi que de sécurisation de la ressource en eau potable.

Le territoire communautaire présente des enjeux particulièrement importants liés à la qualité des eaux côtières, à la présence d'activités conchylicoles, de zones de baignade, de pêche à pied, à la préservation des milieux naturels remarquables ainsi qu'à la protection des périmètres de captage d'eau potable.

Par ailleurs, les sept communes du territoire disposent chacune d'un schéma directeur ou d'un zonage pluvial, élaborés à différentes périodes et selon des approches hétérogènes. Cette situation limite la cohérence de l'action publique à l'échelle des bassins versants et ne permet pas toujours d'intégrer pleinement les nouveaux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, à la gestion qualitative des eaux pluviales et à la préservation des milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092918-DE

La disposition n° 41 du SAGE Sud Cornouaille, approuvé en 2017, prévoit que les collectivités compétentes réalisent un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) au-delà du simple zonage réglementaire, afin de maîtriser les écoulements, réduire les impacts des ruissellements sur les milieux aquatiques et intégrer les enjeux qualitatifs liés aux usages et aux masses d'eau réceptrices.
Le SAGE précise également que ces schémas doivent être réalisés, dans la mesure du possible, à l'échelle communautaire afin de renforcer leur cohérence à l'échelle des bassins versants.

La disposition n° q12-3 du SAGE Odet, approuvé en 2017, invite également les collectivités compétentes à élaborer un SDGEP.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Fouesnantais, via son axe 5, identifie également la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales communautaires afin de renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.

Afin de répondre à ces objectifs, la Communauté de Communes souhaite lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à préparer l'élaboration d'un SDGEP communautaire.

Cette mission permettra notamment :
- de capitaliser et d'analyser les données existantes,
- d'évaluer les schémas pluviaux communaux,
- d'identifier les enjeux prioritaires liés à la qualité des eaux littorales, aux milieux naturels, aux périmètres de protection de captages et aux effets du changement climatique,
- de construire une gouvernance associant les communes, les structures porteuses des SAGE, les partenaires institutionnels et les acteurs de l'eau,
- de définir le niveau d'ambition du futur schéma communautaire,
- d'acculturer les élus et les techniciens aux enjeux majeurs des eaux pluviales dans la reconquête de la qualité des eaux,
- de rédiger le cahier des charges de l'étude de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du Fonds Vert en matière d'adaptation des territoires au changement climatique, de gestion intégrée des eaux pluviales et de préservation de la ressource en eau. Elle répond également aux orientations présentées lors de la réunion départementale sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui souligne la nécessité de développer les solutions fondées sur la nature, la désimperméabilisation, l'infiltration à la source et la planification intercommunale.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092918-DE

Le coût de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CEREMA est estimé à 37 000 € HT.
Il est proposé de solliciter une aide financière de l'État au titre du Fonds Vert, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Montant HT
Fonds Vert	29 600 €
Communauté de Communes du Pays Fouesnantais	7 400 €
Total	37 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais en matière de GEMAPI, d'eau et d'assainissement ;

Vu la disposition n° 41 du SAGE Sud Cornouaille approuvé en 2017 relative à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales ;

Vu la disposition n° q12-3 du SAGE Odet approuvé en 2017 relatives à la limitation des apports bactériologiques liés aux eaux pluviales ;

Vu les profils conchylicoles de l'Odet et de Mousterlin encourageant l'élaboration de schémas directeurs des eaux pluviales ;

Vu le PCAET approuvé par la CCPF le 18 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de disposer d'une stratégie cohérente et partagée à l'échelle communautaire pour la gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales ;

Considérant les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques, à la qualité des eaux littorales et à la protection de la ressource en eau ;

Considérant l'intérêt de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales communautaire ;

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement du 17 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092918-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ d'approuver le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cerema préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ;
- ➔ d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- ➔ de solliciter auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Vert pour le financement de cette mission ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à son instruction et à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS71046 - 29170 FOUESNANT

Président